

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 18 décembre 2018 à 19h30
à la mairie, en salle du Conseil Municipal

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LE SANT K., CHAPUY B.

Absents-excusés : Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT C.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : Mardi 11 décembre 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Mardi 18 décembre 2018 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

CA3B : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) GEMAPI / hors GEMAPI

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT concernant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations). Auparavant, cette compétence était détenue par la communauté de communes de La Vallière et donc n'avait pas d'impact financier sur le budget communal. Cette compétence est supportée par CA3B depuis le 28 juillet 2017 dans les mêmes conditions. De plus, suite à une enquête concernant les aménagements de protection contre les inondations, le tunnel d'assèchement DROM/RAMASSE a été pris en compte comme ouvrage de protection contre les inondations. La gestion du tunnel via la convention AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques) pose la problématique de l'accès libre dudit tunnel qui pourrait être supprimé si le SR3A en prend la compétence. Alain JOLY le déplore car il y a peu de risques de dégradation et les visites sont toujours un moment fort de l'histoire du village.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le rapport de la CLECT

CA3B : Transfert de la compétence eau et assainissement collectif : convention de prestation de services

Monsieur le Maire expose que suite à la prise de compétence Eau et Assainissement par la CA3B, les prestations d'entretien effectuées actuellement par l'employé communal dans le cadre de sa mission seront prises en charge financièrement par la CA3B. Elles se feront dans le cadre d'une convention. Le temps estimé pour cette prestation est d'environ 146 heures de travail par an, pour un montant de 3150 euros, charges et amortissement du matériel compris.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la convention de prestation de services.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et gestionnaires de certificats

Monsieur le Maire fait part que la convention que nous avons avec le centre de gestion de l'Ain (CDG01) pour la télétransmission des actes administratifs arrive à échéance au 31/12/2018. Le Centre de Gestion propose un nouveau dispositif avec le prestataire DOCAPOST FAST dans le cadre d'une convention présentée au Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la présente convention.

Recensement de la population 2019 : désignation d'un nouveau coordonnateur communal

A la suite de départ de Claire Courdil, secrétaire de Mairie, désignée comme coordonnateur communal, Monsieur le Maire s'est proposé de prendre en charge cette tâche à titre gratuit.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église : contrat de maintenance

Le contrat de maintenance qui liait la société BODET CAMPANAIRE SAS à la commune arrive à échéance au 31/12/2018. Il y a donc lieu de reconduire ce contrat pour une durée d'un an tacitement renouvelable jusqu'à 3 ans pour la somme de 300 euros TTC par an.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de reconduire le contrat de la société BODET

Cimetière – informatisation : contrat de prestation de service d'enregistrement des données

Monsieur le Maire fait part de la complexité de la gestion des données d'un cimetière et propose de confier cette tâche à la société GEOSIGN, du groupe ELABOR qui ferait un inventaire topographique du terrain, et une saisie des concessions pour un montant total de 3015,70 euros TTC.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le devis de la société GEOSIGN après vérification de la compatibilité du travail fourni par GEOSIGN avec le logiciel de la gestion communale BERGER LEVRAULT.

Qualité comptable : suivi de l'indice de qualité des comptes locaux exercice 2017

Monsieur le maire expose au conseil, deux graphiques de l'indice de la qualité comptable de la commune. Par rapport à l'indice national, la commune de Ramasse se situe en bonne position.

Orientation générale du budget 2019

Monsieur le Maire présente au conseil une liste de plusieurs points à prévoir :

- Finaliser l'aménagement de la partie Nord du cimetière
- Changer la douche du logement communal
- Rénovation de la clôture de l'aire de jeu du village du bas
- Achat d'un isoloir PMR
- Refaire la peinture de la façade Nord de l'ex-CPI
- Prestation d'assistance à la numérisation du cimetière
- Achat de terrains suivant opportunité
- Rénovation du toit de la chapelle des conches, premier semestre 2019 (devis signé en 2018)
- Rénovation des lampadaires, plus baisse d'intensité de l'éclairage public en cours de nuit

Programme voirie 2019

Monsieur le maire expose au conseil la liste des travaux de voirie à réaliser pour 2019 :

- Droit de tirage :
 - Chemin du Chareton et intersection route du viaduc
 - Derrière les granges : caniveau préfabriqué sur 12m de long – Exutoire dans le pré
 - Route de la Fontaine : mur de soutènement en enrochement
 - En Chessenin : mur de soutènement en enrochement
- Politique communautaire :
 - Chemin du Willy – RD81 + intersection route du viaduc : redresser la chaussée, accotements, enduit ou enrobé
 - Route des grands cours : finir la chaussée, poursuite des travaux 2018
 - Route du Lavoisier : prévoir travaux de réfection de chaussée si passage de la fibre en 2019
- Signalisation verticale, elle sera revue de façon à situer les différents bâtiments communaux et adapter la signalisation en fonction de la réalité du terrain

Suite à l'intervention de Monsieur Bernard CHAPUY, une partie de la route du Viaduc sera renforcée dans le cadre du budget.

Le conseil approuve, à l'unanimité, ces réfections de voirie.

Aménagement des abords du cimetière : approbation du plan définitif et coût prévisionnel

Le projet de réfection des abords du cimetière présente un aménagement d'une aire de loisirs et une place PMR avec un mur de soutènement, des barrières de sécurité en bois. Le montant estimé par la société INFRATECH est de 85668 € TTC. La région subventionne pour 25 612 € et le département 9 000 €.

Le conseil adopte, à l'unanimité, le devis de l'aménagement des abords Nord du cimetière.

Révision de la carte communale

L'enquête publique aura lieu du 11 janvier au 12 février 2019.

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu dans la salle polyvalente le vendredi 11 janvier à 19h.

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

Compte-rendu de réunion du syndicat des eaux (SIEASR)

- Le 10 décembre 2018, les communes doivent réduire le nombre de titulaires (Ramasse dispose d'un titulaire et un suppléant)
- La structure du syndicat Ain Suran Revermont doit être maintenue.
- Le futur syndicat comprendra 47 communes dont 16 dans le Jura
- L'extension du réseau chemin de chez Gagnon débutera en février 2019.

Commissions scolaires :

Le Conseil d'Ecole du 22 novembre a relaté que les effectifs ont augmentés à 190 élèves (dont 39 à Ramasse). Une nouvelle classe devrait voir le jour. Les sorties scolaires seront maintenues tous les deux ans. Un tableau numérique interactif sera mis en place, payé par d'Education Nationale pour moitié (4650 €). Un devis est en cours pour l'acquisition d'une nouvelle sonnerie « alerte intrusion ».

Il est constaté que les enfants qui prennent le car ne portent plus leur gilet jaune, qui est un élément important pour leur sécurité. Il est demandé à chaque famille de veiller à cette consigne.

Inter-CCAS (commission communale d'action sociale) : du succès et de la satisfaction autour d'un atelier intergénérationnel sur le thème de la mémoire et une visite du Tunnel. Une sortie accrobranche est envisagée en 2019 ainsi qu'une conférence sur la mémoire et ses maux menée par un médecin gériatre.

Questions diverses

- Une demande d'aide financière pour centre de loisirs : Le conseil décide de ne pas donner suite. Une assistante sociale peut être sollicitée dans ce cas par la famille.
- M. Dosne demande ce qu'il en est de la grande concertation nationale demandée par le Président de la République ? Il faut un minimum d'organisation. La mairie attend des directives.
- Des problèmes d'incivilité sont signalés régulièrement dans le village : Affiches arrachées par des enfants, chevaux et vaches sur les routes, chiens qui aboient... Le conseil déplore ce manque de civisme et demande à chacun de réagir.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 février 2019 à 19h30

Affiché le vendredi 21 décembre 2018